

*Le budget—M. Donald W. Munro*

Et puis, le 26 avril, le Président décidait qu'il n'y avait pas là matière à soulever la question de privilège. Il y a certes une leçon à tirer de tout cela.

Compte tenu de toutes les versions budgétaires, de toutes les modifications qui ont été apportées au budget—90, je vous le rappelle, pour un seul budget—et compte tenu de toutes les volte-face et corrections, comment pouvons-nous être sûrs que les dispositions relatives à l'impôt sur le revenu qui figurent dans le budget, et même pour 1982-1983, vont rester telles quelles? Et, compte tenu de cette incertitude, comment les sociétés, surtout, et les particuliers, dans une moindre mesure, arriveront-ils à planifier leur avenir financier?

Un climat fiscal stable, et j'insiste sur ce dernier mot, est absolument essentiel à une saine croissance économique dans le pays. Cette stabilité dont je parle n'existe plus au Canada depuis au moins quatre ans. L'incertitude et l'énorme dette nationale sont, à mon avis, les deux principaux obstacles à la relance économique du Canada.

La prudence est donc de rigueur. Avant d'aller crier sur les toits les avantages de ce budget, réfléchissons à tout cela. Réfléchissons à l'atmosphère d'incertitude qui plane sur le Canada et, en ce qui concerne le fardeau de la dette, n'oublions pas que, selon l'éditorial du *Financial Times* du 25 avril dernier:

L'héritage des huit dernières années se résume à une baisse des recettes fédérales de 18.7 p. 100 du PNB en 1974-1975 à 15.7 p. 100 l'an dernier et à une hausse des dépenses de 19.9 à 23.1 p. 100.

La hausse des dépenses vise la même période. C'est là un résumé plutôt décourageant, surtout si l'on songe que nous serons bientôt saisis d'un autre projet de loi portant pouvoir d'emprunt, au montant de 19 milliards de dollars cette fois-ci. Ce montant viendra s'ajouter aux 62.6 milliards de dollars—je dis bien, s'ajouter aux 62.6 milliards—dont l'emprunt a déjà été autorisé au cours de la session en cours.

Compte tenu de tout cela, j'avoue ne pas savoir encore si le gâchis budgétaire de la 32<sup>e</sup> législature est attribuable à la négligence ou s'il s'agit d'un complot visant à saper le processus parlementaire. De toute façon, nous ferions bien de nous méfier, car si de telles manigances deviennent chose courante, nous ne pourrions plus nous en défaire. Nous devons donc rester sur nos gardes si nous ne voulons pas perdre les outils démocratiques que nous avons mis si longtemps à forger.

Je voudrais maintenant passer à un autre aspect des états de service du gouvernement, mais je vois que vous vous apprêtez à vous lever, monsieur le Président.

**M. le vice-président:** Je regrette d'interrompre le député, mais son temps est écoulé. Il peut continuer s'il obtient le consentement unanime de la Chambre. Il ne semble pas y avoir consentement unanime.

**M. Deans:** Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro). Il était d'ailleurs à la Chambre quand j'ai interrogé le ministre d'État aux Petites entreprises à propos de cette question que j'estime être vitale pour l'orientation économique de notre pays.

Compte tenu du budget et de la conjoncture économique, surtout en ce qui a trait au chômage et à la situation des villes monoindustrielles et des municipalités plus anciennes où la majorité des emplois sont fournis par des sociétés établies de longue date, que pense le député de l'idée qu'à notre époque il n'incombe pas uniquement aux administrateurs de sociétés ni même aux actionnaires de chacune des sociétés du secteur privé de prendre les décisions les concernant, que ces sociétés ont certaines obligations envers la municipalité dont les habitants paient pour leur fournir certaines infrastructures, notamment les routes, les égouts et les autres services dont leurs employés ont besoin pour travailler et pour vivre—car à l'heure actuelle, les sociétés du secteur privé ne tiennent parfois aucun compte de leurs employés ou de leurs familles lorsqu'elles décident de fermer leurs usines—et je suis certain que le député a constaté dans sa propre région et d'après sa propre expérience . . .

**M. le vice-président:** A l'ordre. Comme le député pourra participer au débat plus tard, je lui demanderais de bien vouloir poser sa question.

**M. Deans:** Monsieur le Président, je me rends bien compte de cela, mais le Règlement me permet de poser une question ou de formuler une brève remarque.

**Des voix:** Brève!

**M. Deans:** Parfait! Le député serait-il en faveur d'un nouveau code de conduite imposé au monde des affaires qui exigerait une consultation préalable avec ceux qui sont les plus durement touchés afin de trouver des solutions propres à éliminer la nécessité de fermer des usines au Canada et pour apporter une certaine stabilité dans de nombreuses municipalités?

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Monsieur le Président, cette approche est analogue à celle que préconise le gouvernement. Le député ne se rend pas compte que dans le climat fiscal actuel, les sociétés ont à affronter de graves difficultés. Elles sont parfaitement en mesure de gérer leurs affaires, de produire et d'embaucher si la structure fiscale le leur permet, mais la proposition émanant d'en face ce matin par exemple est tout simplement un autre exemple de l'ingérence de la horde socialiste qui dit: «Permettez-moi de détenir une certaine partie des actions de votre société, et une fois que ce sera fait, nous prendrons tout en charge.»